

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC

Le 07 décembre 2015 avait lieu une réunion ordinaire du conseil municipal tenue à 20h00 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Yvan Pilote, maire, les conseillers : François Théberge, Jules Bernier, Martin Hudon, Berthold Allard, Michel Roberge et Michel Gagnon.
Régis Martin, secrétaire-trésorier était aussi présent.

15.12.170 *ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR*

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

15.12.171 *PROCÈS-VERBAUX*

ATTENDU que le conseil municipal a déjà pris connaissance du procès-verbal du 02 et du 23 novembre 2015;

Il est proposé par monsieur Martin Hudon
et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal du 02 et du 23 novembre 2015.

15.12.172 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL*

Il est proposé par monsieur Jules Bernier
et résolu unanimement :

Que le procès-verbal de la réunion du 02 novembre 2015 soit adopté sans amendement.

15.12.173 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL*

Il est proposé par monsieur Jules Bernier
et résolu unanimement :

Que le procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2015 soit adopté sans amendement.

15.12.174 *COMPTES*

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

Que la liste de comptes numéro 11, novembre 2015, au montant total de 106,294.58 \$ est acceptée démontrant une liste des comptes payés au montant de 26,562.57 \$, une liste des salaires payés au montant de 23,559.54 \$, une liste des comptes à payer au montant de 56,172.47 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer les comptes.

** CORRESPONDANCE

Monsieur le maire procède à la lecture de la liste de la correspondance et les sujets suivants font l'objet d'une résolution :

15.12.175 *AIDE FINANCIÈRE POUR LE DÉNEIGEMENT DES
TERRAIN DE LA FABRIQUE*

Il est proposé par monsieur Michel Roberge
et résolu unanimement :

De renouveler l'aide financière de la municipalité pour le déneigement des terrains de la Fabrique de Ste-Jeanne-d'Arc pour la saison 2015-2016 au montant de 1261 \$.

15.12.176 *ECOLE BON PASTEUR – Contribution financière pour
les activités parascolaires des élèves de Sainte-Jeanne-
d'Arc*

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

D'accorder une contribution financière de 1000 \$ à l'École Bon Pasteur pour les activités parascolaires des élèves de Sainte-Jeanne-d'Arc pour l'année 2016.

15.12.177 *DON À OPÉRATION NEZ ROUGE*

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

De faire un don de 50 \$ à Opération Nez rouge 2015 de Dolbeau-Mistassini.

15.12.178 *DON AUX AUXILIAIRES BÉNÉVOLES DU CENTRE DE
SANTÉ MARIA-CHAPDELAINÉ*

Il est proposé par monsieur Michel Roberge
et résolu unanimement :

De faire un don de 100 \$ à l'organisme Auxiliaires bénévoles du Centre de santé Maria-Chapdelaine.

15.12.179 *CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CARREFOUR
JEUNESSE EMPLOI COMTÉ ROBERVAL 2016*

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

De contribuer un montant de 150 \$ au Carrefour Jeunesse emploi comté Roberval pour l'année 2016.

** FIN DE LA CORRESPONDANCE

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR L'ANNÉE 2016

RÉSOLUTION NO. : 15.12.180

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Michel Roberge
et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20h00 :

- | | |
|----------------|---------------|
| - 11 janvier | - 1er février |
| - 7 mars | - 4 avril |
| - 2 mai | - 6 juin |
| - 4 juillet | - 8 août |
| - 12 septembre | - 3 octobre |
| - 7 novembre | - 5 décembre |

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

15.12.181 *OPÉRATION SAPIN DU BONS SENS*

Il est proposé par monsieur Martin Hudon
et résolu unanimement :

De participer à l'Opération Sapin du bon sens qui aura lieu en janvier 2016 visant la récupération des arbres de Noël naturel.

15.12.182 *SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION
DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (57 574 \$)*

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant de subventionné de 57 574 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité Village de Sainte-Jeanne-d'Arc

Règlement 189-2015

Règlement pour combler une baisse de la subvention du PIQM pour la modernisation du système de production d'eau potable et l'affectation de la somme de 107 638 \$ des soldes disponibles du règlement 134-2006 en vue de combler un manque de financement de 107 638 \$.

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément à l'article 8 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

ATTENDU que le montant pour combler une baisse de la subvention du PIQM pour la modernisation du système de production d'eau potable est estimé à 107 638 \$ selon l'estimation du directeur général et secrétaire-trésorier en date du 07 décembre 2015, décrite à l'annexe « A – Estimé de la baisse de la subvention du PIQM pour la modernisation du système de production d'eau potable » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 23 novembre 2015;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est, par le présent règlement, autorisé à approprier la somme de 107 638 \$ afin de combler une baisse de la subvention du PIQM pour la modernisation du système de production d'eau potable tel que décrit à l'estimation préparée par le directeur général et secrétaire-trésorier en date du 07 décembre 2015 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A – Estimé de la baisse de la subvention du PIQM pour la modernisation du système de production d'eau potable ».

ARTICLE 3. Afin de financer le manque à gagner décrété au présent règlement, le conseil est autorisé à utiliser le solde disponible du règlement suivant pour une somme de 107 638 \$.

RÈGLEMENT	MONTANT
<u>Règlement d'emprunt 134-2006</u>	<u>107 638 \$</u>

Le versement des soldes disponibles se fera conformément au tableau d'échéance de la subvention du ministère des Affaires municipales du règlement dont on approprie les soldes sur une période de 10 ans, selon le tableau ci-dessous :

- 2015 (pour 2013, 2014 et 2015)	32 292 \$;
- 2016 10 764 \$;	- 2017 10 764 \$;
- 2018 10 764 \$;	- 2019 10 764 \$;
- 2020 10 764 \$;	- 2021 10 764 \$;
- 2022 10 762 \$.	

ARTICLE 5. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Yvan Pilote, maire

Régis Martin, secrétaire-trésorier

Avis de motion : 23 novembre 2015

Adopté le : 07 décembre 2015

Publié le :

15.12.183 *ADOPTIONN DU RÈGLEMENT 189-2015*

Il est proposé par monsieur Jules Bernier
et résolu unanimement :

Que le règlement numéro 189-2015 pour combler une baisse de la subvention du PIQM pour la modernisation du système de production d'eau potable et l'affectation de la somme de 107 638 \$ des soldes disponibles du règlement 134-2006 en vue de combler un manque de financement de 107 638 \$ soit adopté.

15.12.184 *RÉUNION SPÉCIALE POUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016*

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

De fixer la réunion spéciale pour la présentation et l'adoption des prévisions budgétaires 2016 au lundi 14 décembre 2015 à 19h00.

15.12.185 *SALON EXPO HABITAT 2016 DU LAC-SAINT-JEAN À
L'ARÉNA DU SECTEUR MISTASSINI*

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun de faire connaître le projet de développement résidentiel planifié pour les prochaines années sur une partie du lot 28, rang 6, canton Dolbeau;

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

D'entériner la réservation d'un kiosque de 10 x 10 pieds au Salon habitat Lac-Saint-Jean qui aura lieu du 1^{er} au 3 avril 2016 au centre sportif du secteur Mistassini au coût de 625 \$ plus taxes afin de promouvoir la vente de terrains pour la construction résidentielle.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat de location du kiosque.

15.12.186 *PROJET MUNICIPALITÉ RÉCUPÉR'ACTION POUR LA
RÉCUPÉRATION HORS FOYER*

ATTENDU que la municipalité a reçu confirmation d'une aide financière au montant de 6 759 \$ dans le cadre du programme de récupération hors foyer de Éco Entreprises Québec;

ATTENDU que la municipalité a également reçu confirmation d'une aide financière de 2 000 \$ de la MRC de Maria-Chapdelaine dans le Fonds de développement local pour le projet Municipalité Récupér'Action.

Il est proposé par monsieur Jules Bernier
et résolu unanimement :

D'autoriser la réalisation du projet Municipalité Récupér'Action et de procéder à la commande des 10 îlots multimatières afin de pouvoir les installer au printemps 2016 tel que déterminé dans la demande d'aide financière.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents relatifs à la réalisation dudit projet.

15.12.187 *CHANGEMENT DE POTEAU BELL CANADA*

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

D'approuver la demande de consentement municipal pour des travaux de remplacement de 3 poteaux Bell Canada au 1097, chemin Principal conformément au plan projet numéro D35509.

15.12.188 *BUDGET POUR FRAIS DE REPRÉSENTATION PAR M.
LE MAIRE*

Il est proposé par monsieur Michel Roberge
et résolu unanimement :

D'approuver un budget de frais de représentation au montant de 300 \$ pour l'année 2016 pour monsieur le maire sans autorisation préalable pour participer à des activités dont l'invitation et l'activité se produisent entre deux réunions du conseil.

12.12.189 *RÉSOLUTION D'APPUI AU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME – Problématique du déboisement complet
en bordure des routes affectées par les vents dominants*

Il est proposé par monsieur Martin Hudon
et résolu unanimement :

Que le conseil municipal appui le Comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Jeanne-d'Arc dans ses démarches pour trouver une solution par le biais de la réglementation d'urbanisme afin de contrer le déboisement complet des lots en bordure des routes affectées par les vents dominants en saison hivernale ou par d'autres moyens d'atténuation.

** *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE*

À 20h45, monsieur Jules Bernier propose la levée de l'assemblée.
Acceptée à l'unanimité

Yvan Pilote, maire

Régis Martin, secrétaire-trésorier
